



Indemnités suite a incendie criminel de mon entreprise

Par **bertel**, le **06/11/2008** à **14:35**

bonjour

Depuis le 17 aout 2008 mon entreprise de 4000 M carré a totalement péri par le feu suite a un incendie criminel .

Je suis de se fait en " CHOMAGE PARTIEL TOTAL SANS INTERRUPTION DE MON CONTRAT DE TRAVAIL" pris en charge par les assedic pour 182 j pour le moment.

Mon salaire NET était de 1250 euro mais aujourd'hui je ne touche que 930 euro par mois des Assedic !!!

[fluo]

QUESTION [/fluo]: Mon entreprise a bien souscrit une Assurance "PERTE D EXPLOITATION " (source inspecteur du travail) a t' elle l' obligation de me compenser ma perte de salaire suite a ce sinistre??? vu qu elle touche de l argent de son assurance!!!!

nous sommes plusieurs sur le carreau !!!!!

merci de nous aider !!!!

cordialement mr bertel